
S É N A T

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 16 octobre 1963. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — Le président a donné connaissance des questions orales avec débat de MM. Métayer, Cogniot et Jung sur les conditions difficiles de la rentrée scolaire de 1963.

Après un débat au cours duquel le président, MM. Jung, Hubert Durand, Tinant, de Bagneux, Giacobbi, Vérillon et Mme Crémieux ont pris la parole, la commission a confié à M. de Bagneux le soin d'intervenir, en son nom, en séance publique.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 16 octobre 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — M. Brun a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 214, A. N.), adopté par l'Assemblée Nationale, ratifiant le décret n° 62-1484 du 7 décembre 1962 portant non-approbation de la délibération n° 3 du 8 juin 1962 de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie relative à l'exonération des droits de douane sur le matériel, les pièces de rechange, le ciment et les produits hydrocarbonés nécessaires à l'exécution de la route territoriale n° 1 (section Nouméa—Tontouta).

M. Pinton a fait part ensuite à ses collègues de ses observations concernant la proposition de loi (n° 233, session 1962-1963), modifiée par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, modifiant et complétant le Code du travail dans les Territoires d'Outre-Mer.

Il a rappelé comment s'étaient déroulées, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, les première et seconde lectures et donné connaissance du texte restant en litige. Il a proposé d'essayer d'aboutir à un accord, tant avec M. Lemarié, rapporteur de la Commission sénatoriale des Affaires sociales, saisie au fond, qu'avec M. Didier, rapporteur de l'Assemblée Nationale, et il a reçu, sur ce point, l'assentiment de tous les commissaires.

La commission a entendu ensuite M. Georges Gallienne, président de l'Union routière, sur la prévention des accidents de la route.

M. Gallienne a tout d'abord indiqué que cette question de la sécurité routière était intimement liée à celle du développement de l'automobile dont les Etats-Unis nous ont donné un premier exemple avec un parc passé de 30 millions en 1939 à 78 millions de voitures aujourd'hui, tandis que le nôtre atteignait 8 millions et demi, soit un nombre équivalent à celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale. L'accroissement constaté chez nous et nos voisins laisse prévoir un doublement du nombre de ces voitures d'ici huit ans.

Au point de vue de la sécurité, M. Gallienne a indiqué que le trafic automobile français comme celui de l'Italie se caractérise par une coexistence très dangereuse de l'automobile et des véhicules à deux roues, phénomène qui n'existe pas, par exemple, aux Etats-Unis. Il a ajouté que le conducteur français parcourant moins de kilomètres, en raison du prix trop élevé de l'essence, conduisait peut-être moins bien que les automobilistes des pays voisins.

Après avoir donné quelques chiffres concernant le nombre des tués en France et à l'étranger (7.000 en Grande-Bretagne, 14.000 en Allemagne et 10.000 dans notre pays), le président de l'Union routière a montré que grâce aux efforts effectués par le Gouvernement et les organismes privés le pourcentage de tués par 100 millions de véhicules/kilomètre n'avait cessé de décroître (13 en 1955, 9,3 en 1962), tout en restant très supérieur au taux américain qui n'est plus aujourd'hui que de 3.

M. Gallienne a poursuivi en insistant très particulièrement sur la nécessité d'améliorer l'infrastructure. A ce sujet, il a notamment déclaré que la construction d'un réseau d'auto-routes permettrait d'économiser 1.000 à 1.200 vies humaines.

M. Gallienne a également déclaré qu'il était indispensable de supprimer les 4.000 « points noirs » du réseau et d'éclairer les routes dans les régions urbaines et suburbaines.

Toujours au sujet de l'infrastructure, le président de l'Union routière a insisté sur le danger que présentent les routes à trois voies et cité l'exemple d'une de ces voies sur laquelle on a pu dénombrer un mort par kilomètre.

M. Gallienne a fourni ensuite quelques indications concernant le rôle et l'action de la prévention routière : création d'un centre d'expérimentation de la circulation à Montlhéry, quinzaine de l'éclairage, journée sans accident, cours de formation de moniteurs d'auto-écoles, éducation des jeunes.

En ce qui concerne les « poids lourds », le président de l'Union routière a souligné l'amélioration très nette de la discipline des conducteurs.

Répondant à différentes questions posées, notamment par MM. Prêtre, Bertaud, Pinton, Lalloy, Beaujannot, Pauzet, Pinsard, Houdet et Kauffmann et relatives à la limitation de la vitesse, à la réglementation de la circulation des camions, au rôle du service d'ordre, à l'éclairage des voitures françaises et étrangères, M. Gallienne a marqué tout d'abord son hostilité à la limitation de vitesse en raison du danger que représentent au contraire les véhicules lents et a signalé la nécessité d'élargir les voies chaque fois que la pente dépasse un certain pourcentage ; il a rappelé en outre que 60 p. 100 de nos routes nationales ont aujourd'hui une largeur insuffisante.

Au sujet de l'intervalle à respecter entre les véhicules lourds, le président de l'Union routière a rappelé que celui-ci est obligatoire, mais reconnu qu'il n'était pas toujours respecté.

En ce qui concerne l'éclairage des véhicules étrangers, M. Gallienne a souligné la complexité du problème et estimé que la meilleure solution serait d'éclairer largement les grands axes routiers.

M. Gallienne a signalé enfin que l'enseignement du code de la route était bien dispensé dans les écoles primaires mais non dans les établissements secondaires, contrairement aux dispositions législatives.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 16 octobre 1963. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission, sur la proposition de son bureau, a décidé d'instituer un groupe de travail « Défense nationale » et un groupe de travail « Affaires étrangères ».

Elle a désigné, pour faire partie de la conférence des parlementaires de l'O. T. A. N., MM. d'Argenlieu, Barrachin, le général Béthouart, Boin, Marcel Boulangé, le général Ganeval, Ménard et Marius Moutet.

M. Ménard a été désigné, en application de l'article 22 bis du Règlement, pour suivre et apprécier, au gré de la compétence de la commission, la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 15 octobre 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Avant même le vote des divers budgets par l'Assemblée Nationale, la commission, tenue par des délais constitutionnels rigoureux, a commencé l'examen du projet de loi de finances pour 1964; ces budgets seront examinés à nouveau par la commission après leur adoption par l'Assemblée Nationale.

Le budget de la Justice a été examiné sur le rapport de M. Garet, rapporteur spécial, qui a tout d'abord évoqué un échange de correspondance avec M. le Garde des Sceaux relatif à des crédits destinés à la réfection du Ministère de la Justice, inclus dans la loi de finances rectificative.

Les crédits de la Justice pour 1964 s'élèvent, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, à 513.200.999 F, contre 449.526.141 F pour 1963, et en ce qui concerne les crédits de paiement des dépenses en capital, à 49 millions, contre 31.440.000 F pour 1963, soit un total de 562.200.999 F, contre 480.966.141 F pour 1963.

Le rapporteur a appelé l'attention de la commission sur les principales mesures nouvelles prévues; concernant l'administration centrale et divers, il a souligné la suppression d'un emploi de conseiller judiciaire du Gouvernement, le renforcement des moyens en personnel des services de l'administration pénitentiaire en vue de permettre l'exécution du plan de rénovation des bâtiments pénitentiaires et d'assurer une meilleure organisation du service médical, l'aménagement et le fonctionnement de maisons de repos et de vacances accueillant les personnels du Ministère de la Justice, le relèvement de la subvention d'équilibre accordée à l'Ordre de la Libération; concernant les services judiciaires, il a mis en relief les créations d'emplois dues à l'accroissement de l'activité des

tribunaux pour enfants, rendue nécessaire par l'expansion démographique et l'augmentation de la délinquance juvénile, l'augmentation des moyens de matériel mis à la disposition de la Cour de Sûreté, l'augmentation de la subvention au centre national d'études judiciaires ; concernant les services pénitentiaires, il a souligné la nécessité d'assurer la rééducation et la réadaptation des jeunes détenus ; concernant les services de l'éducation surveillée, il a montré les conséquences de la réalisation progressive des dispositions du IV^e Plan la concernant.

Quant aux dépenses en capital, l'accent a été mis en particulier sur les subventions aux collectivités locales pour l'équipement des bâtiments judiciaires.

M. Alric a ensuite présenté son rapport sur le budget de l'Industrie. La part la plus importante des crédits demandés est constituée par les interventions publiques, parmi lesquelles le rapporteur a mis en relief l'importance de la subvention destinée à la reconversion et à la modernisation des houillères nationales. Parmi les mesures nouvelles, les plus notables concernent la création du Secrétariat général de l'Energie et les actions en faveur de la recherche scientifique et technique ; le rapporteur a également souligné l'augmentation de la subvention accordée aux organismes de recherche dans le domaine textile, afin de favoriser le progrès de l'industrie française sur le plan national et international. La commission a également examiné l'article 60 du projet de loi de finances relatif à la modification de la loi du 25 mars 1943 relative aux droits d'épreuves des appareils à vapeur ou à liquide surchauffé, qu'elle a adopté.

Mercrredi 16 octobre 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au moment où les discussions budgétaires vont s'ouvrir devant l'Assemblée Nationale, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a fait à la commission une communication sur les grandes lignes du budget de 1964. Il en a tout d'abord décrit l'équilibre comptable. Les charges globales de l'Etat doivent s'élever, en 1964, à 109.260 millions de francs, soit une augmentation de près de 10 p. 100 par rapport aux prévisions de la loi de finances pour 1963. Les dépenses à caractère définitif sont en progression de 11,8 p. 100 ; les dépenses civiles ordinaires s'établissent pour 1964 à 56.878 millions de francs ; parmi les dépenses civiles en capital, les crédits de paiement de la réparation des dommages de guerre sont en diminution de 50 p. 100, et ceux de l'équipement en progression de 27 p. 100 ; concernant les dépenses militaires, le montant des crédits de paiement est fixé à 19.877 millions de

francs ; les budgets annexes sont en augmentation de près de 18 p. 100 ; les opérations de paiement sur compte d'affectation spéciale marquent une progression de 278 millions de francs. Les dépenses à caractère temporaire sont en diminution de 12,9 p. 100, cette réduction s'expliquant par leur débudgétisation. Le montant global des ressources est arrêté, pour 1964, à 104.516 millions de francs, en augmentation de 13 p. 100, parmi lesquelles le montant des recettes du budget général est évalué à 86.661 millions, le point essentiel des évaluations étant le postulat de la stabilisation des prix.

Le rapporteur général a ensuite apprécié la valeur économique du projet de budget pour 1964 : il n'apporte pas de solution véritable au problème de l'arrêt de la hausse des prix. Les charges improductives vont continuer à peser lourdement sur les finances publiques, représentant quelque 20 à 25 p. 100 de l'ensemble du budget. Le pouvoir d'achat supplémentaire qui va être injecté dans le marché ne trouvera pas sa contrepartie sur le marché des produits commercialisables, la distorsion entre offre et demande va ainsi s'accroître, engendrant de nouvelles tensions inflationnistes ; les remèdes à cette situation ne peuvent consister qu'en une réduction massive des dépenses improductives de l'Etat. Au cours de l'exposé du rapporteur général, sont intervenus MM. Alex Roubert, président, Berthoin, Courrière et Chochoy.

La commission a ensuite entendu M. Robert Boulin, Secrétaire d'Etat au Budget, sur le projet de loi de finances pour 1964. Ce budget se caractérise par deux lignes de force essentielles : il exprime la poursuite de l'expansion en se conformant aux objectifs du IV^e Plan, il établit un équilibre rigoureux entre charges et ressources. Le Secrétaire d'Etat, analysant les grandes masses budgétaires, a souligné une augmentation de 10,9 p. 100 par rapport à 1963 des dépenses à caractère définitif, en regard d'une augmentation de 11,2 p. 100 des ressources, présentant un solde excédentaire de 0,53 milliard, contre un déficit de 0,58 milliard en 1962. Les dépenses militaires sont en diminution sensible en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'économie réalisée par suite de la réduction des effectifs étant reportée sur les dépenses d'équipement. Les dépenses civiles d'équipement s'accroissent très fortement, les autorisations de programme traduisant une augmentation de 16,8 p. 100.

Après cet exposé général, le Secrétaire d'Etat a traité de problèmes particuliers. En matière de logements, il faut adapter le rythme de la construction aux possibilités de l'industrie du bâtiment. Le nombre de logements prévu pour l'an prochain est de 365.000 : 325.000 d'entre eux bénéficiant de l'aide de

l'Etat et 40.000 relevant du secteur libre ; pour les autoroutes, la dépense prévue est de 622 millions, les crédits du réseau routier s'élèveront à 1.043 millions ; concernant les objectifs du IV^e Plan, ils seront respectés en volume, à raison de 73,6 p. 100, soit 6.859 millions en 1962, 8.441 millions en 1963 et 9.538 millions en 1964.

Le Secrétaire d'Etat a conclu en affirmant que le budget pour 1964 était en progression dans les équipements productifs. Son exposé a été suivi d'un débat. M. Tron a interrogé le Secrétaire d'Etat sur les évaluations de recettes et la nécessaire correction des bases de l'impôt sur le revenu ; M. Métayer s'est inquiété du problème des constructions scolaires et des traitements du personnel enseignant ; M. Edouard Bonnefous a souligné l'effet inflationniste des dépenses budgétaires improductives ; Mlle Rapuzzi a évoqué les crédits des Travaux publics et s'est par ailleurs inquiétée de l'insuffisance des dotations pour les collectivités locales. M. Colin a évoqué la débudgétisation, l'état de la construction, les dépenses militaires et l'accroissement de la fiscalité par le demi-décime, regrettant que l'on fasse abstraction à ce sujet du quotient familial ; M. Bardol s'est préoccupé des questions de fiscalité, tant des sociétés que des personnes physiques et des problèmes de construction ; M. Brousse a évoqué les objectifs du plan en matière de remembrement ; M. Paul Chevallier a souligné l'insuffisance des crédits en matière de Santé publique ; M. Chochoy a montré la nécessité d'efforts en matière de constructions scolaires et de télécommunications ; M. Berthoin a évoqué, lui aussi, le problème des constructions scolaires et le problème du coût des recherches atomiques ; M. Masteau a évoqué la débudgétisation de certains investissements et l'augmentation du plafond des dépôts dans les caisses d'épargne avec ses conséquences sur l'application de la loi Minjoz ; M. Pellenc, rapporteur général, a évoqué les problèmes posés par la régionalisation des travaux. Répondant aux questions qui lui avaient été posées, le Secrétaire d'Etat a précisé en particulier que les autorisations de programme consacrées à l'atome s'élevaient à 5,4 milliards, les crédits de paiement pour 1964 s'élevant en cette matière à 3,7 milliards.

Jeudi 17 octobre 1963. — *Présidence de MM. Alex Roubert, président, Masteau, vice-président, et Coudé du Foresto, secrétaire.* — *Au cours d'une première séance, M. Portmann a présenté son rapport sur le budget des affaires étrangères, en augmentation de 11 p. 100 sur l'exercice précédent, les crédits s'élevant à 1.073.762.000 F. Le budget de fonctionnement est évalué à 1.014.857.000 F, les mesures nouvelles n'atteignant*

pas 14 millions de francs, c'est-à-dire 1,5 p. 100 du dernier budget. L'effort pour 1964 se limitera à un léger renforcement de l'administration centrale et de quelques postes extérieurs, au développement de nos relations culturelles, sur un rythme beaucoup moins important que pendant l'exécution du plan quinquennal, et à une poursuite du programme de coopération technique. Les dépenses en capital comportent 58.905.000 F de crédits de paiement, qui progressent de 29 p. 100, et 71.500.000 F d'autorisations de programme, inférieures de 6 p. 100 à celles accordées en 1963, la part la plus importante étant allouée à l'aide extérieure au titre des programmes élargis de coopération technique. Le rapporteur a dénoncé l'insuffisance quantitative des moyens humains et matériels mis à la disposition de nos services extérieurs depuis plusieurs années, cette stagnation paralysante s'étendant désormais aux relations culturelles ; la chute brutale des majorations de crédits handicaperait la France au moment où l'apparente consolidation de la coexistence pacifique va intensifier la concurrence culturelle et technique. Le rapporteur a exprimé ses craintes que le ralentissement de notre effort culturel ne soit nuisible à la diffusion de toutes nos réalisations aussi bien scientifiques, industrielles et commerciales que littéraires. Il a regretté que les crédits demandés ne permettent pas à la France de jouer pleinement son rôle de grande puissance moderne.

Après l'exposé du rapporteur, sont intervenus M. le général Béthouart, au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, et M. Delpuech, au nom de la Commission des Affaires culturelles ; ce dernier, parlant sur le fonds culturel, a insisté notamment sur le fait qu'un service d'avions cargos devrait être affecté au transport des journaux français, afin de permettre leur diffusion dans les moindres délais, spécialement dans les pays francophones. MM. Edouard Bonnefous et Raybaud ont posé des questions sur les subventions accordées, notamment à divers organismes européens. M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a fait appuyer par la commission les principes d'un amendement relatif aux crédits du fonds culturel.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Chochoy sur le budget annexe des Postes et Télécommunications. Faisant le point des observations formulées par la Commission des Finances à l'occasion de l'examen du projet de budget de 1963, le rapporteur a souligné plusieurs points parmi lesquels la nécessité de la revalorisation des indemnités de travail de nuit, la participation des collectivités locales à l'équipement des télécommunications, l'amélioration des indices des receveurs

de 5^e classe et le déficit du service des chèques postaux, au sujet duquel il a proposé à la commission, qui l'a accepté, le dépôt d'un amendement tendant à faire concourir le budget général aux charges d'exploitation du service des chèques postaux. Le rapporteur a ensuite examiné la première section du budget qui constitue le compte d'exploitation et qui retrace les recettes et dépenses ordinaires et de fonctionnement, ces dépenses s'élevant pour 1964 à 5.580.514.528 F ; puis la seconde section, qui présente les recettes et les dépenses en capital, arrêtées à 1.295 millions de francs ; le rapporteur a souligné la nécessité d'un effort considérable dans le domaine des télécommunications, la France n'occupant en cette matière que le seizième rang mondial ; à la date du 15 octobre, 253.000 demandes d'abonnement téléphonique sont en instance.

Les propositions du rapporteur ont été approuvées, après des interventions de MM. Beaujannot, au titre de la Commission des Affaires économiques et du Plan, de Montalembert, Masteau, Monichon, Richard, Courrière et René Dubois.

La commission a procédé à la désignation de MM. Edouard Bonnefous, Coudé du Foresto, de Montalembert et Portmann comme délégués à la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N., M. Courrière étant désigné comme suppléant.

Au cours d'une deuxième séance, la commission a entendu M. Marrane, rapporteur du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne. Il présentera son rapport définitif postérieurement à la réunion de la Commission supérieure des caisses d'épargne. Sur la question de l'augmentation du plafond des dépôts, sont intervenus MM. Coudé du Foresto, Garet, Paul Chevallier et Alex Roubert, président.

M. Driant a présenté son rapport sur le budget de l'Agriculture dont les crédits pour 1964 s'élèvent à 1.802.303.362 F pour les dépenses ordinaires et à 1.193.070.000 F pour les dépenses en capital. Le rapporteur a tout d'abord évoqué les créations d'emploi nécessitées en particulier par l'enseignement agricole et la recherche agronomique. Il a ensuite fourni des précisions sur l'action éducative et culturelle, l'action économique et l'action sociale. Concernant les dépenses en capital, il a souligné l'insuffisance des crédits pour la voirie rurale. En matière d'adductions d'eau et d'électrification rurale, le niveau des crédits se révélera insuffisant, étant donné les hausses de prix constatées. Concernant le stockage et le conditionnement des produits agricoles et les industries agricoles et alimentaires, le rapporteur a indiqué qu'une réforme du financement de ces deux secteurs est réalisée en 1964, la

principale partie de l'effort budgétaire étant effectuée par des subventions.

Le rapporteur a ensuite fourni à la commission des précisions sur le fonctionnement de la Caisse nationale de crédit agricole, dont il préside le conseil d'administration. Il a ensuite développé ses conceptions concernant l'avenir de l'agriculture en fonction de la politique agricole commune. Sont ensuite intervenus : MM. Alex Roubert, président, sur l'avenir de l'agriculture, Chochoy et Raybaud sur les crédits d'adductions d'eau et d'électrification rurale, Brousse sur le fonds de vulgarisation et le remembrement, Courrière sur le tracé de routes avec le concours des Eaux et Forêts. La commission a ensuite adopté les articles 43 et 86 du projet de loi de finances.

M. Monichon a présenté son rapport sur le budget annexe des prestations sociales agricoles, sa contenance étant analogue au budget de l'an dernier, mais devant évoluer dans l'avenir. Ce budget est équilibré, en recettes et en dépenses, à 3 milliards 984.505.098 F, en augmentation de 775.163.493 F sur le budget précédent.

La commission a ensuite adopté les articles : 44 concernant la majoration de la cotisation individuelle de vieillesse des exploitants agricoles ; 45 concernant l'aménagement de l'allocation de la mère au foyer servie aux familles d'exploitants agricoles, et 80 concernant l'institution au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles d'une taxe additionnelle à la taxe sur la valeur ajoutée sur les tabacs fabriqués.

Enfin la commission a décidé de présenter au Sénat la candidature de M. Chochoy pour le représenter au sein de la Commission centrale de classement des débits de tabac.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 16 octobre 1963. — *Présidence de M. Champeix, vice-président.* — La commission a chargé M. Molle, pour le Ministère de la Justice, et M. Nayrou, pour le Ministère de l'Intérieur, de suivre les travaux de la Commission des Finances.

M. Prélot a été nommé rapporteur de la pétition n° 16.

Sur rapport de M. Rabouin, la commission a adopté sans modification la proposition de loi (n° 183, session 1962-1963), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux donations mutuelles entre époux et aux clauses de réversibilité.